

INSCRIPTION AU LYCEE RENTREE 2025

Mesdames, Messieurs les responsables légaux,

Nous portons à votre connaissance les modalités d'inscription pour votre enfant au lycée Dumont D'Urville Laplace pour la rentrée 2025.

Les inscriptions devront être réalisées via le **TÉLÉSERVICE** **avant le 02 juillet**, délai de rigueur.

Au cours de cette procédure vous pourrez :

1. **Choisir des enseignements facultatifs** si l'établissement en propose pour la formation demandée.
2. **Mettre à jour vos informations administratives.**
3. **Mettre à jour les informations de votre enfant** ainsi que sa **photo d'identité** (format JPG ou PNG).
4. Accepter ou non l'étude automatique de votre **droit à bourse**.
5. **Télécharger les documents** déposés à votre attention par l'établissement :
 - Courrier explicatif
 - Informations générales sur le lycée (tarifs, internat, ...)
 - Flyer FCPE
6. **Renseigner le dossier d'inscription** à compléter numériquement à l'aide du logiciel gratuit *Acrobat Reader DC* (PC, Mac ou smartphone). Le dossier est disponible en téléchargement sur le téléservice. Vous devrez ensuite l'enregistrer au format PDF avec le nom de votre enfant avant de le déposer sur l'application.
7. **Déposer certains documents en ligne :**
 - Scan du livret de famille.
 - Scan de la carte d'identité de l'élève.
 - Scan du livret de vaccination (carnet de santé).
 - Scan du Jugement éventuel relatif à l'organisation de la garde des enfants.
 - PAI, PAP, PPRE, PPS (GEVASCO) ou aménagements d'épreuves établis.
 - Scan de votre RIB.
 - Scan de la carte vitale et de la mutuelle.
8. **Valider l'inscription et obtenir un récapitulatif.**

Pour toute difficulté technique, merci de contacter par mail ou par téléphone :

> Pour le lycée général et technologique, **le site Dumont** : vie-scolaire2.0142133t@ac-normandie.fr ☎ 02 31 95 98 06

> Pour le lycée professionnel, **le site Laplace** : vie-scolaire1.0142133t@ac-normandie.fr ☎ 02 31 93 93 47

Vous pouvez également prendre rendez-vous pour être accompagné dans les démarches par l'établissement.



Les inscriptions et règlements pour l'Association Sportive (AS) et la Maison des Lycéens (MDL) se feront à la rentrée

Pour vous aider dans la préparation de la prochaine rentrée scolaire, vous trouverez également les éléments suivants :

1. **Les manuels scolaires (2GT ; 1^{ère} G et techno ; Term. G et Techno) sont gérés par la FCPE (cf. flyer) :**
2. **Aucune liste des fournitures scolaires n'est communiquée en amont de la rentrée ;** chaque enseignant précisera les éventuels besoins spécifiques.
3. **Pour l'EPS, prévoir une paire de basket de sport, une tenue de sport adaptée à l'activité physique et à la météo, une gourde.**
4. **Concernant l'internat, l'inscription n'est pas automatique :** compte tenu des demandes supérieures à la capacité d'accueil, une commission départementale statuera en fonction de critères sociaux et géographiques ; une réponse vous sera transmise début juillet.
5. **Pour toute demande liée à une situation particulière (réunion de fratries, organisation de covoiturage, situation médicale spécifique ...),** vous pouvez déposer un courrier au secrétariat de scolarité ou adresser un courriel à avant le 02 juillet 2025. Ces demandes seront étudiées avec la plus grande attention dans la limite des contraintes des emplois du temps, de l'intérêt pédagogique et des avis des équipes enseignantes et de vie scolaire.
6. **Aucun changement de classe ou abandon d'enseignement** (options, LV, enseignement de spécialité) ne sera accepté à la rentrée ou en cours d'année.
7. **En fonction des contraintes d'emploi du temps ou d'un nombre insuffisant d'élèves inscrits,** certains enseignements optionnels ou de choix d'enseignement (EDS notamment) pourraient ne pas être assurés ou cumulés.

Veuillez croire, Madame, Monsieur les parents d'élèves, en l'expression de mes salutations distinguées.